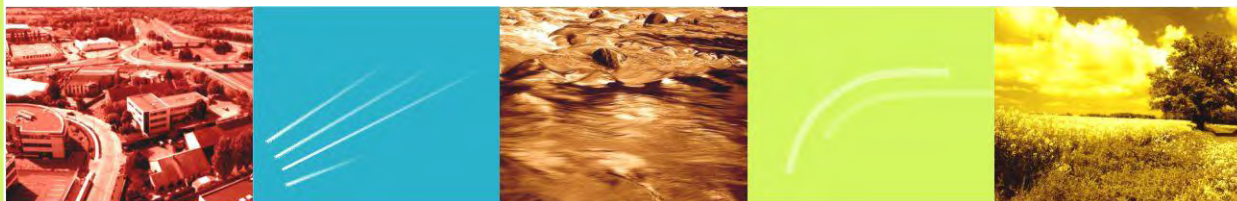


Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault



ETUDE DE DIAGNOSTIC DES POLLUTIONS PRELIMINAIRE A LA REALISATION DES PROFILS DES EAUX DE BAIGNADE DU BASSIN VERSANT DE L'HERAULT

COMMUNE DE VAILHAN
LES OLIVETTES

Fiches Synthétiques Thématiques

Version Finale

MAÎTRE D'OUVRAGE

Syndicat mixte du bassin du fleuve Hérault

OBJET DE L'ETUDE

**ETUDE DE DIAGNOSTIC DES POLLUTIONS PRELIMINAIRE A
LA REALISATION DES PROFILS DES EAUX DE BAIGNADE DU
BASSIN VERSANT DE L'HERAULT**

**COMMUNE DE VAILHAN
LES OLIVETTES**

N° ETUDE	M 10 099
-----------------	-----------------

INTITULE DU RAPPORT

Fiches Synthétiques Thématiques

V2	09/03/2011	Guillaume TELLIEZ	Maxime ROCHE	Prise en compte des remarques formulées par les gestionnaires et partenaires d'étude
V1	16/12/2010	Guillaume TELLIEZ	Maxime ROCHE	
<i>N° de Version</i>	<i>Date</i>	<i>Établi par</i>	<i>Vérifié par</i>	<i>Description des Modifications / Évolutions</i>



TABLE DES MATIÈRES

A. FICHE 0 : LOCALISATION DE LA BAIGNADE A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT - DESCRIPTION DU SITE DE BAIGNADE	3
B. FICHE 1 : DETERMINATION DE LA ZONE D'ETUDE.....	4
C. FICHE 2 : OCCUPATION ET IMPERMEABILISATION DES SOLS (BD CORINE LAND COVER)	5
D. FICHE 3 : DESCRIPTIF DU SITE DE BAIGNADE ET OCCUPATION DES SOLS (PHOTOAERIENNES).....	6
E. FICHE 4 : EXPLOITATION DES ANALYSES ARS	7
F. FICHE 5 : SOURCES DE POLLUTIONS ISSUES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF.....	8
G. FICHE 6 : SOURCES DE POLLUTIONS ISSUES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF.....	9
H. FICHE 7 : SOURCES DE POLLUTIONS DIVERSES (PLUVIALES, INDUSTRIELLES, ANIMALES...).....	10
I. FICHE 8 : SYNTHESE DU DIAGNOSTIC	11
J. FICHE 9 : MESURES DE GESTION	12
K. FICHE 9BIS : PROCEDURES DE GESTION DE CRISE.....	13
L. FICHE 10 : PROGRAMME D'ACTIONS	14

A. FICHE 0 : LOCALISATION DE LA BAIGNADE A L'ECHELLE DU BASSIN VERSANT - DESCRIPTION DU SITE DE BAIGNADE

Bassin versant de l'Hérault



N°28
VAILHAN
Les Olivettes



Id	Nom de la baignade	Commune
1	Le Mourétou.....	Valleraugue
2	Cluny.....	Saint André de Majencoules
3	La Corconne.....	Sumène
4	Aire de loisirs.....	Aumessas
5	Le Coudoulous.....	Aulas
6	Le Pont Vieux.....	Avèze
7	La Cascade.....	Saint Laurent le Minier
8	La Cascade.....	Saint Maurice Navacelles
9	Aire aménagée.....	Gornîès
10	Les Cascades.....	Cazilhac
11	Les Forces.....	Cazilhac
12	Tivoli.....	Laroque
13	Le Village.....	Laroque
14	Les Gorges.....	Laroque
15	Le Vieux Moulin.....	Saint Bauzille de Putois
16	Plan d'eau du village.....	Saint Bauzille de Putois
17	Anglas.....	Brissac
18	Saint Etienne d'Issensac.....	Brissac
19	Le Stade.....	Saint Jean de Buèges
20	Amont de Saint Guilhem.....	Saint Guilhem le Désert
21	Moulin de Brunan.....	Saint Guilhem le Désert
22	Le Labadou.....	Saint Jean de Fos
23	Pont du Diable.....	Aniane
24	Saint Pierre.....	Aniane
25	La Meuse.....	Gignac
26	Le Pont.....	Canet
27	Le Village.....	Bélarga
28	Les Olivettes.....	Vailhan
29	Le Mas.....	Celles
30	Camping.....	Clermont l'Hérault
31	Ancienne route.....	Liausson
32	Les Vailhès.....	Celles
33	Relais Nautique.....	Octon



0 10 km

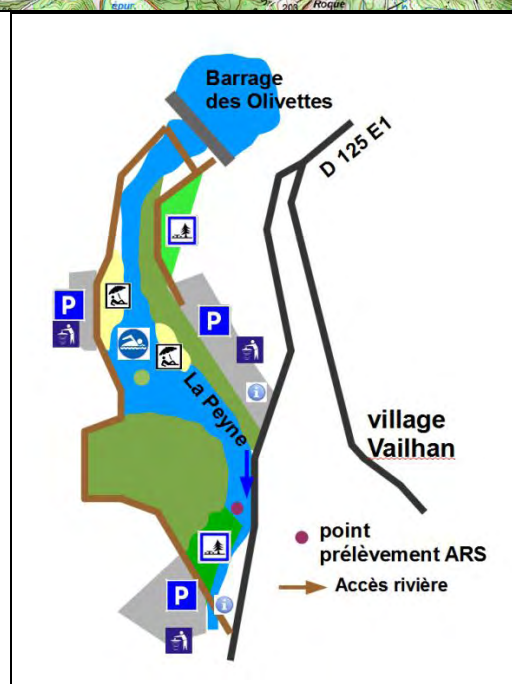
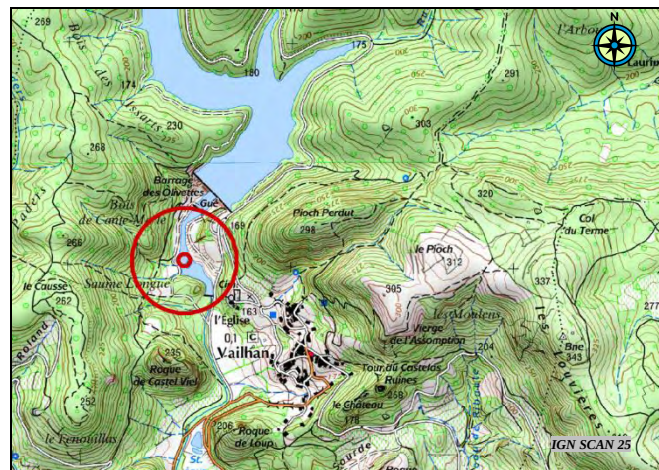
Profils de baignade du bassin de l'Hérault

FICHE 0 : DESCRIPTION DE LA BAIGNADE DU BARRAGE DES OIVETTES SUR LA COMMUNE DE VAILHAN

Région	Languedoc Roussillon
Département	Hérault
Période d'ouverture	
Responsable de baignade	Mairie de Vailhan

Caractéristiques physiques de la zone de baignade

Milieu	La Peyne
Rive plage	Droite et Gauche
Surface d'accueil de la plage	RD: L = 100 m/ l = 5m/ S= 500 m ² RG: L = 60 m/ l = 5m/ S= 300 m ²
Nature de la plage	RD et RG : Cailloux et herbe
Nature zone de baignade	Petits galets et cailloux
Longueur zone de baignade	350 mètres
Largeur zone de baignade	20 à 60 mètres
Pente	Faible
Nature et description des rives	- Rive droite : -plage de cailloux avec quelques arbres -petits talus -parking - Rive gauche : -plage de cailloux avec quelques arbres -grand talus -parking
Végétation immergée	Aucune
Végétation émergée	Quelques peupliers et frênes
Fonctionnement de la zone de baignade	
Usages de la zone de baignades	Baignade
Fréquentation potentielle	100 personnes
Période de Fréquentation	été
Accès au public	Facile pour tout public
Accès animaux	Les chiens sont interdits
Zone d'affichage	Petit panneau en bois vert avec affiche qualité ARS à l'entrée de chaque parking
Poste de secours	Aucun, la baignade est non surveillée
Équipements sanitaires	Aucun
Poubelles	Au total : 4 containers réparties sur les parkings
Autres équipements	Aire de pique nique
Stationnement	3 parkings de 130 places au total



Plage et zone de baignade

Panneau d'informations



Parkings

B. FICHE 1 : DETERMINATION DE LA ZONE D'ETUDE

Fiche 1 : Détermination de la Zone d'étude

N°

28

VAILHAN - Les Olivettes

Populations permanente

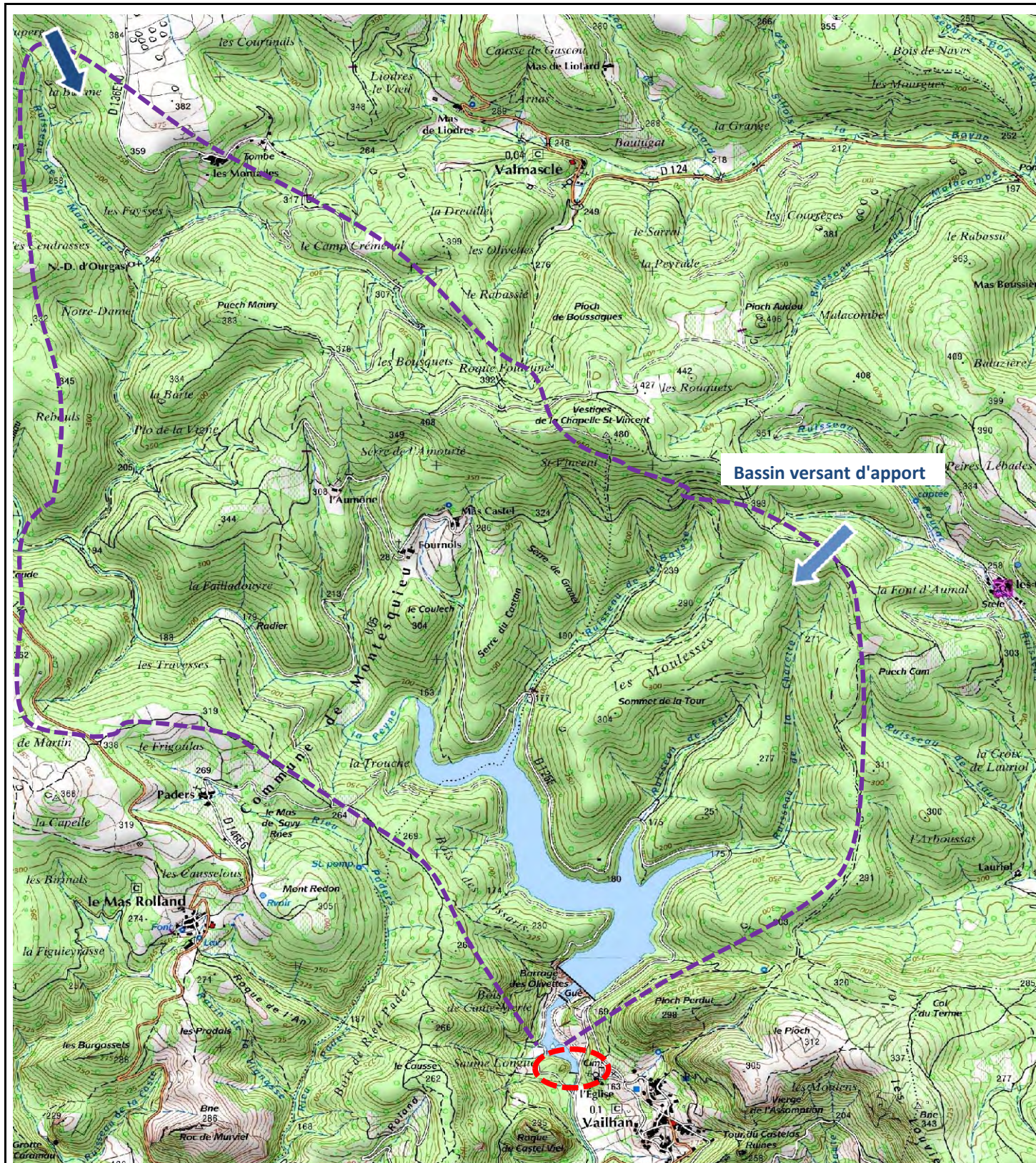
Commune	Recensement INSEE 1999	Recensement INSEE 2007	Evolution
Vailhan	120	161	+ 41 hab.

Populations secondaires

Commune	Nombre Habitations secondaires en 2007	Etablissements touristiques majeurs	Estimation de la population totale estivale
Vailhan	27	aucun	242

Projets urbanistiques importants susceptibles d'influencer la qualité des eaux de baignade

Commune	Description du Projet	Influence sur la baignade
Vailhan	aucun	sans objet



0 500 m



zone de baignade

- xx h.

Temps de transfert estimés en heures :
BASSES EAUX TEMPS SECS

- xx h.

Temps de transfert estimés en heures :
BASSES EAUX POST ORAGE / AVERSE

C. FICHE 2 : OCCUPATION ET IMPERMEABILISATION DES SOLS (BD CORINE LAND COVER)

Fiche 2 a : Occupation des sols au voisinage du site de baignade

N°

28

Commune de Vailhan - Les Olivettes

1 Territoires artificialisés

11 Zones urbanisées

- 111 Tissu urbain continu
- 112 Tissu urbain discontinu

12 Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication

- 121 Zones industrielles et commerciales
- 122 Réseaux routier et ferroviaire et espaces associés

13 Mines, décharges et chantiers

- 131 Extraction de matériaux
- 132 Décharges
- 133 Chantiers

14 Espaces verts artificialisés, non agricoles

- 141 Espaces verts urbains
- 142 Equipements sportifs et de loisirs

2 Territoires agricoles

21 Terres arables

- 211 Terres arables hors périmètres d'irrigation
- 212 Périmètres irrigués en permanence
- 213 Rizières

22 Cultures permanentes

- 221 Vignobles
- 222 Vergers et petits fruits
- 223 Oliveraies

23 Prairies

- 231 Prairies

24 Zones agricoles hétérogènes

- 241 Cultures annuelles associées aux cultures permanentes
- 242 Systèmes culturaux et parcellaires complexes
- 243 Surfaces essentiellement agricoles, interrompues par des espaces naturels importants
- 244 Territoires agro-forestiers

3 Forêts et milieux semi-naturels

31 Forêts

- 311 Forêts de feuillus
- 312 Forêts de conifères
- 313 Forêts mélangées

32 Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée

- 321 Pelouses et pâturages naturels
- 322 Landes et broussailles
- 323 Végétation sclérophylle
- 324 Forêt et végétation arbustive en mutation



Le territoire sur le secteur d'étude de la baignade des Olivettes est très largement caractérisé par des espaces naturels composés de forêts. Plus localement, quelques territoires agricoles ou hameaux interrompent ces vastes espaces de forêts.

Aucune zone urbanisée dense n'est recensée aux abords immédiats de la zone de baignade.

L'occupation des sols sur le secteur d'étude ne présente aucun facteur potentiel majeur de dégradation de la qualité bactériologique des eaux de baignade du plan d'eau des Olivettes.

Fiche 2 b : Imperméabilisation au droit du site de baignade

N°

28

Commune de Vailhan - Les Olivettes

Commentaires

La zone de baignade de Vailhan est implantée au coeur de vastes espaces naturels très peu urbanisés.

Les surfaces imperméabilisées aux abords de la zone de baignade sont rares et limitées aux axes routiers et hameaux dispersés.

En raison de son implantation en zone de montagne, le site de baignade est concerné par des terrains aux pentes prononcées, favorables à de fortes vitesses de ruissellement par temps de pluie.

L'imperméabilisation des sols ne constitue pas un facteur particulièrement dégradant pour la qualité des eaux de baignade du plan d'eau des Olivettes.



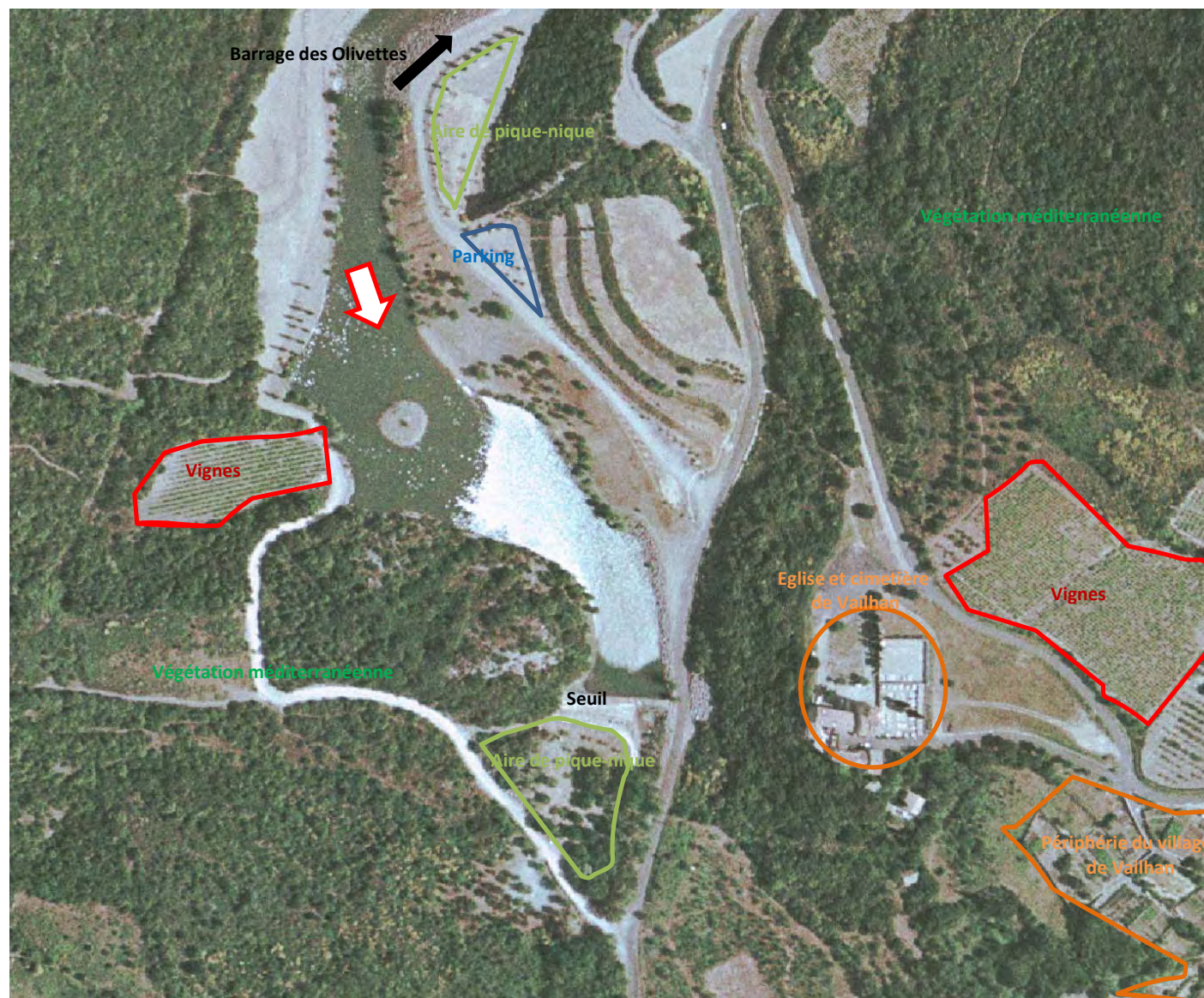
D. FICHE 3 : DESCRIPTIF DU SITE DE BAIGNADE ET OCCUPATION DES SOLS (PHOTOAERIENNES)

Fiche 3 : Occupation des sols à proximité du site de baignade

N°

28

Commune de Vailhan - Les Olivettes



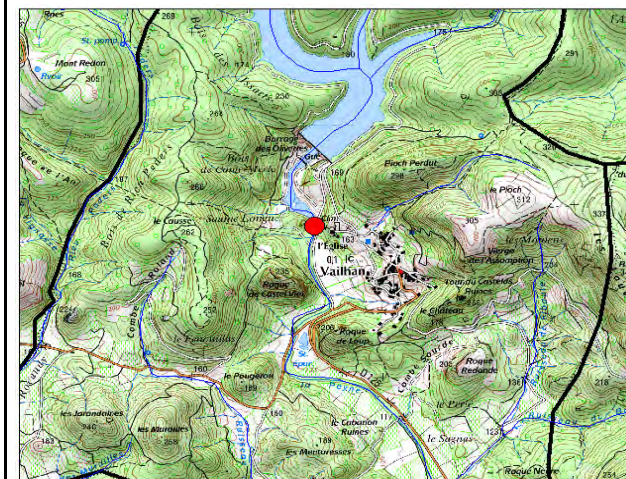
0 60 m



zone de
baignade



sens
d'écoulement



Commentaires

La zone de baignade de Vailhan est implantée en aval du Barrage des Olivettes, sur le bassin versant de la Peyne.

Le bassin versant du plan d'eau consiste en un vaste territoire non urbanisé.

Aux abords immédiats de la zone de baignade, se distinguent les principales caractéristiques, activités et usages suivants:

- barrage écrêteur de crue, gestion de l'irrigation,
- pistes techniques d'accès au barrage,
- berges du plan d'eau aménagées pour l'accueil des baigneurs et promeneurs.

E. FICHE 4 : EXPLOITATION DES ANALYSES ARS

Fiche 4a : Analyses Bactériologiques	N°	28	VAILHAN - Les Olivettes
---	-----------	-----------	--------------------------------

Résultats des analyses bactériologiques de l'amont vers l'aval

Identification des points de suivis		VAILHAN - Les Olivettes							
Type de points		Point de Baignade officielle ARS							
	DATE	E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)						
2006	13/06/2006	15	15						
	04/07/2006	15	15						
	18/07/2006	15	15						
	02/08/2006	15	77						
	21/08/2006	15	15						
2007	13/06/2007	15	15						
	10/07/2007	15	15						
	24/07/2007	15	15						
	07/08/2007	15	15						
	21/08/2007	15	15						
2008	18/06/2008	15	15						
	08/07/2008	15	15						
	22/07/2008	61	15						
	05/08/2008	290	30						
	19/08/2008	15	77						
2009	16/06/2009	15	46						
	07/07/2009	15	15						
	21/07/2009	200	61						
	04/08/2009	30	15						
	18/08/2009	15	15						
2010	15/06/2010	15	15						
	06/07/2010	140	46						
	20/07/2010	15	15						
	03/08/2010	140	15						
	17/08/2010	180	15						

Calcul informatif et non officiel des 95ème et 90ème percentiles réalisé par CEREG :

(Calcul basé sur la totalité des analyses disponibles par site sur 4 ans, et non pas uniquement sur les seules valeurs officielles intégrées dans le contrôle sanitaire)

Points de suivis:		VAILHAN - Les Olivettes							
		E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)						
2009	Percentile 95 :	95	56						
	Percentile 90 :	69	45						
2010	Percentile 95 :	194	51						
	Percentile 90 :	129	41						

LEGENDE : Selon l'Annexe I de la nouvelle directive 2006/7/CE)	E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)	E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques		E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)
	< 500	< 200	< 1000	< 400		< 900	< 330
	Excellente Qualité		Bonne Qualité			Qualité Suffisante	
	Percentile 95					Percentile 90	

Classement qualité selon la directive 2006 - Classement officiel réalisé par l'ARS

Points de suivis	VAILHAN - Les Olivettes			
SIMULATION CLASSEMENT 2009 :	Excellente qualité			
SIMULATION CLASSEMENT 2010 :	Excellente qualité			

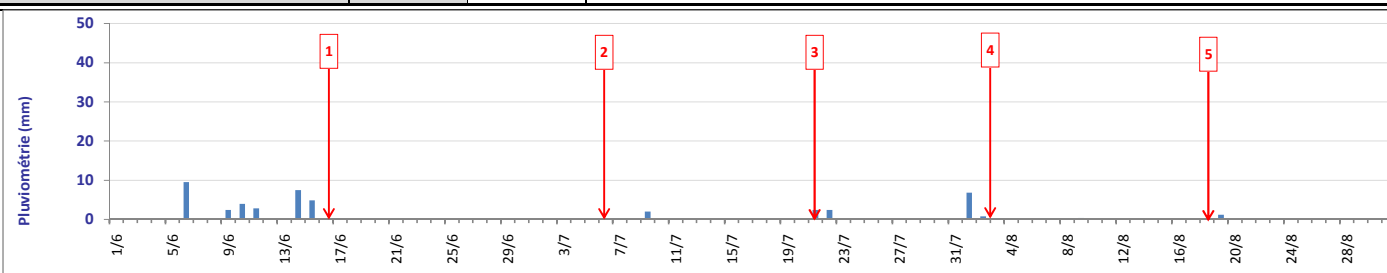
Fiche 4 : Contexte climatique des analyses ARS

N°

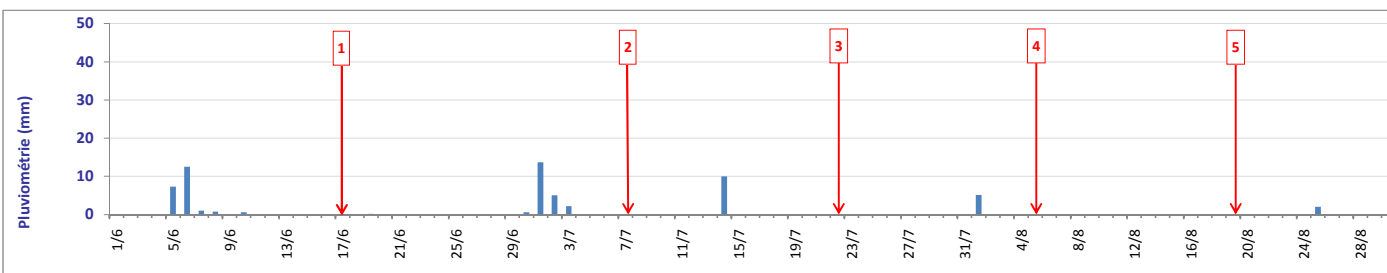
28

VAILHAN

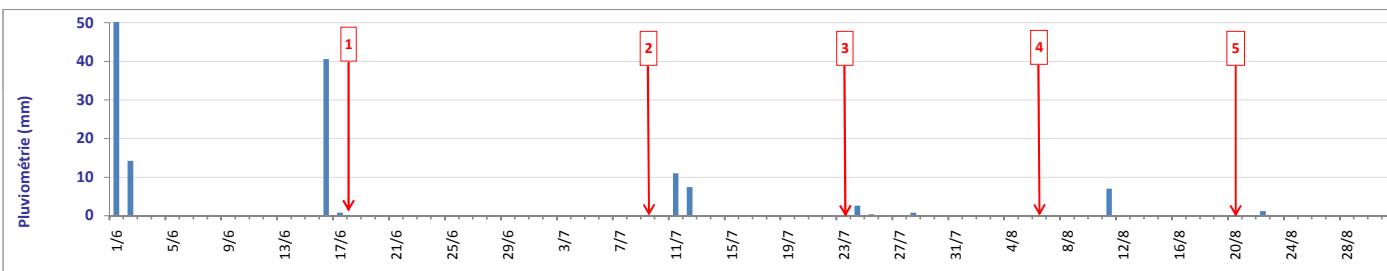
ANNEE	2010			
N° prélèvement	Date	E. Coli (pour 100 ml)	Streptocoques fécaux (pour 100 ml)	Autres paramètres
1	15/06/2010	<15	<15	RAS
2	06/07/2010	140	46	RAS
3	20/07/2010	15	<15	RAS
4	03/08/2010	140	15	RAS
5	17/08/2010	180	15	RAS
Classement	B (Qualité Moyenne)			



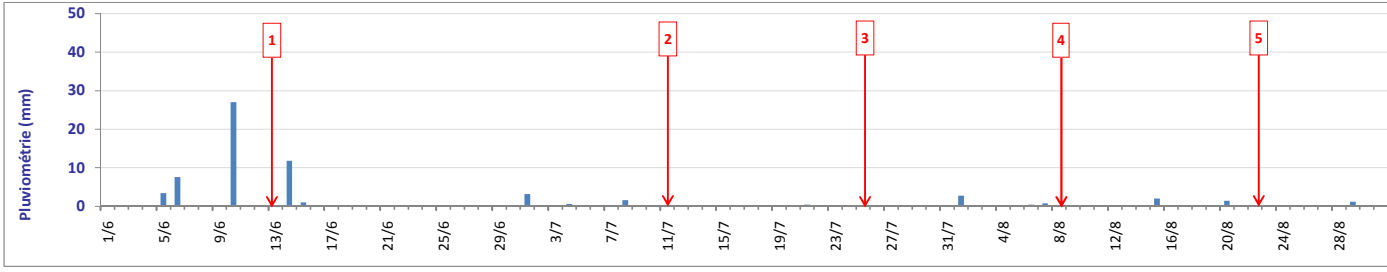
ANNEE	2009			
Paramètres analysés	Date	E. Coli (pour 100 ml)	Streptocoques fécaux (pour 100 ml)	Autres paramètres
1	16/06/2009	15	46	RAS
2	07/07/2009	<15	<15	RAS
3	21/07/2009	200	61	RAS
4	04/08/2009	30	<15	RAS
5	18/08/2009	15	15	RAS
Classement	A (Qualité Bonne)			



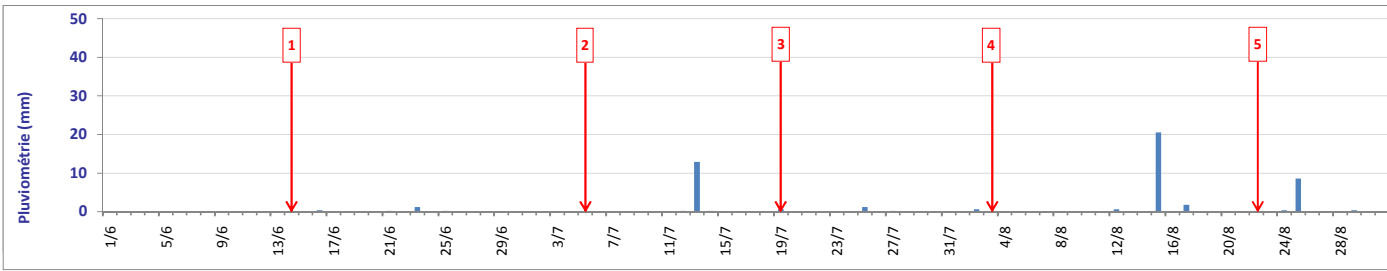
ANNEE	2008			
Paramètres analysés	Date	E. Coli (pour 100 ml)	Streptocoques fécaux (pour 100 ml)	Autres paramètres
1	18/06/2008	<15	<15	RAS
2	08/07/2008	15	<15	RAS
3	22/07/2008	61	15	RAS
4	05/08/2008	290	30	RAS
5	19/08/2008	15	77	RAS
Classement	A (Qualité Bonne)			



ANNEE	2007			
Paramètres analysés	Date	E. Coli (pour 100 ml)	Streptocoques fécaux (pour 100 ml)	Autres paramètres
1	13/06/2007	<15	<15	RAS
2	10/07/2007	15	<15	RAS
3	24/07/2007	15	15	RAS
4	07/08/2007	15	<15	RAS
5	21/08/2007	<15	<15	RAS
Classement	A (Qualité Bonne)			



ANNEE	2006			
Paramètres analysés	Date	E. Coli (pour 100 ml)	Streptocoques fécaux (pour 100 ml)	Autres paramètres
1	13/06/2006	<15	<15	RAS
2	04/07/2006	<15	<15	RAS
3	18/07/2006	15	<15	RAS
4	02/08/2006	15	77	RAS
5	21/08/2006	15	<15	RAS
Classement	A (Qualité Bonne)			



Classement Qualité (Directive 1976)

Année	VAILHAN - Les Olivettes			
2000	B			
2001	A			
2002	A			
2003	A			
2004	B			
2005	A			
2006	A			
2007	A			
2008	A			
2009	A			
2010	B			
Légende :		A : eau de bonne qualité - B : eau de qualité moyenne - C : eau momentanément polluée - D : eau de mauvaise qualité		

Description des épisodes de pollutions au cours des dernières années :

Signalement d'un épisode antérieur de pollution		Non
---	--	-----

Autres paramètres que bactériologiques analysés ou relevés dans le cadre du contrôle sanitaire

Problématique récurrente sur un paramètre (Huiles minérales, Phénols, Substances tensio-actives/mousse, changement anormal de coloration, Transparence de l'eau)		Non
--	--	-----

Présence de Cyanobactéries

Présence antérieure suspectée de Cyanobactéries		Non
Présence antérieure avérée de Cyanobactéries		Non

Présence d'un développement algal important

Signalement d'un épisode antérieur de développement algal		Non
---	--	-----

Influences Hydro-climatiques sur la qualité des eaux de baignade

Recensement sur les 5 dernières années des épisodes pluvieux antérieurs à un prélèvement du suivi officiel ARS

Episode pluvieux		Prélèvements			Contexte du Prélèvement	Appréciation de l'influence		
Date	cumul journalier (mm/j)	Date	E. coli (pour 100 ml)	Entérocoques (pour 100 ml)		Oui	Non	Commentaires
16-juin-08	40,6 mm	18-juin-08	<15	<15	+ 48 h	-	X	aucun impact perceptible
14 au 15 juin 2010	12,4 mm	15-juin-10	<15	<15	+ 24 h à pluie en cours	-	X	aucun impact perceptible
1er août 2010	6,8 mm	03-août-10	140	15	+ 48 h	-	X	aucun impact perceptible

Appréciation de la robustesse du classement

Année	Nombre de valeurs prises en compte dans le classement qualité selon la directive 2006	Robustesse du classement	Commentaires
2009	20	correcte	
2010	20	correcte	

Tendance évolutive de la qualité sur les dernières saisons

Quelle est la tendance évolutive de la qualité sur les dernières années ?	Amélioration	Pas d'évolution notoire ou perceptible		Dégradation
		X		
Appréciation de la stabilité de la qualité depuis plusieurs années ?	Très stable	Stable	Instable	Très Instable
	X			
<u>Commentaires :</u> La qualité est jugée assez stable depuis plusieurs années, et globalement excellente. Le calcul des percentiles fait état d'une qualité excellente, avec des valeurs largement inférieures aux seuils de déclassement en qualité bonne.				
Existe-t-il un "bruit de fond" émanant certainement de foyers de pollutions chroniques se traduisant alors par des résultats qualité bactériologique élevés ?	Oui, avec certitudes	Oui, probablement	Non, probablement	Non, avec certitudes
				X
Dans quelles proportions les sources de pollutions identifiées sur la zone d'étude doivent-elles être suivies ?	Très grande vigilance	Grande vigilance	Moyenne vigilance	Simple vigilance
				X

Autres paramètres que bactériologiques analysés ou relevés dans le cadre du contrôle sanitaire

Existe-t-il une problématique récurrente pour un autre paramètre ?	Oui, avec certitudes	Oui, probablement	Non, probablement	Non, avec certitudes
				X
Pour quel autre paramètre ?	-			
Quels sont les conséquences sur la baignade ?	-			

Sensibilité de la baignade aux influences Hydro-climatiques (analyse sur les 4 à 5 dernières années)

Quelle est l'appréciation de la sensibilité de la qualité des eaux de baignade aux pointes de débits (pour une baignade en cours d'eau) ?	Sensibilité Forte	Sensibilité Moyenne	Sensibilité Faible	Sensibilité très faible
				X
Combien de prélèvements se sont-ils réalisés dans un contexte pluvieux ou post-pluvieux ?	3 analyses dont les résultats peuvent être influencés par le contexte pluviométrique			
Quelle est l'appréciation globale de la sensibilité de la qualité des eaux de baignade aux événements pluvieux ?	Sensibilité Forte	Sensibilité Moyenne	Sensibilité Faible	Sensibilité très faible
				X
Globalement, pour quel type de pluie ont été enregistré des dégradations de la qualité ?	Pluie exceptionnelle (>50 mm/j)	Pluie forte (20 à 50 mm/j)	Pluie significative (10 à 20 mm/j)	Pluie faible (< 10 mm/j)
	X			
Suite à des événements pluvieux, des prélèvements ont-ils entraînés des déclassements de la qualité des eaux de baignades ?	Oui	Non	Commentaires	
		X		
Dans quelles proportions les sources de pollutions identifiées sur la zone d'étude doivent-elles être suivies ?	Très grande vigilance	Grande Vigilance	Moyenne Vigilance	Simple Vigilance
				X
En première approche, quelle pluviométrie journalière semble entraîner une "dégradation marquée" de la qualité bactériologique ?	50 mm/j			
En première approche, quelle durée de fermeture préventive de la baignade est conseillée suite à ce cumul minimum de précipitations ?	48 heures			
Quelle est l'appréciation de la sensibilité de la qualité des eaux de baignade aux vents ?	Sensibilité Forte	Sensibilité Moyenne	Sensibilité Faible	Sans objet
				X
Quelle orientation du vent peut créer une situation à risque ?	sans objet: baignade en plan d'eau peu étendu et encaissé			

F. FICHE 5 : SOURCES DE POLLUTIONS ISSUES DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF

Fiche 5 : Synthèse des Assainissements Collectifs

N°

28

VAILHAN - Plan d'eau des Olivettes

LES STATIONS D'EPURATIONS : STEP

Localisation Nom de l'ouvrage	Maître d'Ouvrage	Exploitant	Descriptif des ouvrages			Type de réseaux			Descriptif du fonctionnement des ouvrages				Appréciation du fonctionnement			Exutoire local du rejet				Evaluation de la distance globale amont du site de baignade	Commentaires complémentaires	Risque de dégradation de la qualité des eaux de baignade (Analyse des risques détaillée en Fiche8)			
			Type de station	Année de mise en service	Capacité	Séparatifs	Unitaires	Mixtes	Taux de charges polluantes	Taux de charges hydrauliques	Fortes arrivées d'ECP Permanentes	Fortes arrivées d'ECP Pluviales	Satisfaisant	Moyen	Insuffisant	L'Hérault	Affluent de l'Hérault	Sous-sol	Autre	Commentaires		Par Temps sec (en situation normale)	Sous averse	Evènement rare ou exceptionnel	Conditions
Vailhan	Commune		lagunage		200 EH	X			-	-			X				X			La Peyne, affluent rive droite de l'Hérault à Pézenas	aval	sans objet: le lagunage est implanté à l'aval de la zone de baignade			

LES POSTES DE RELEVAGE : PR

Sans objet: aucun poste de relevage identifié sur la zone d'influence de la baignade

LES BY-PASS et/ou TROP-PLEINS et/ou DEVERSOIRS D'ORAGE : DO

Sans objet: aucun déversoir d'orage, trop-plein ou by-pass identifié sur la zone d'influence de la baignade



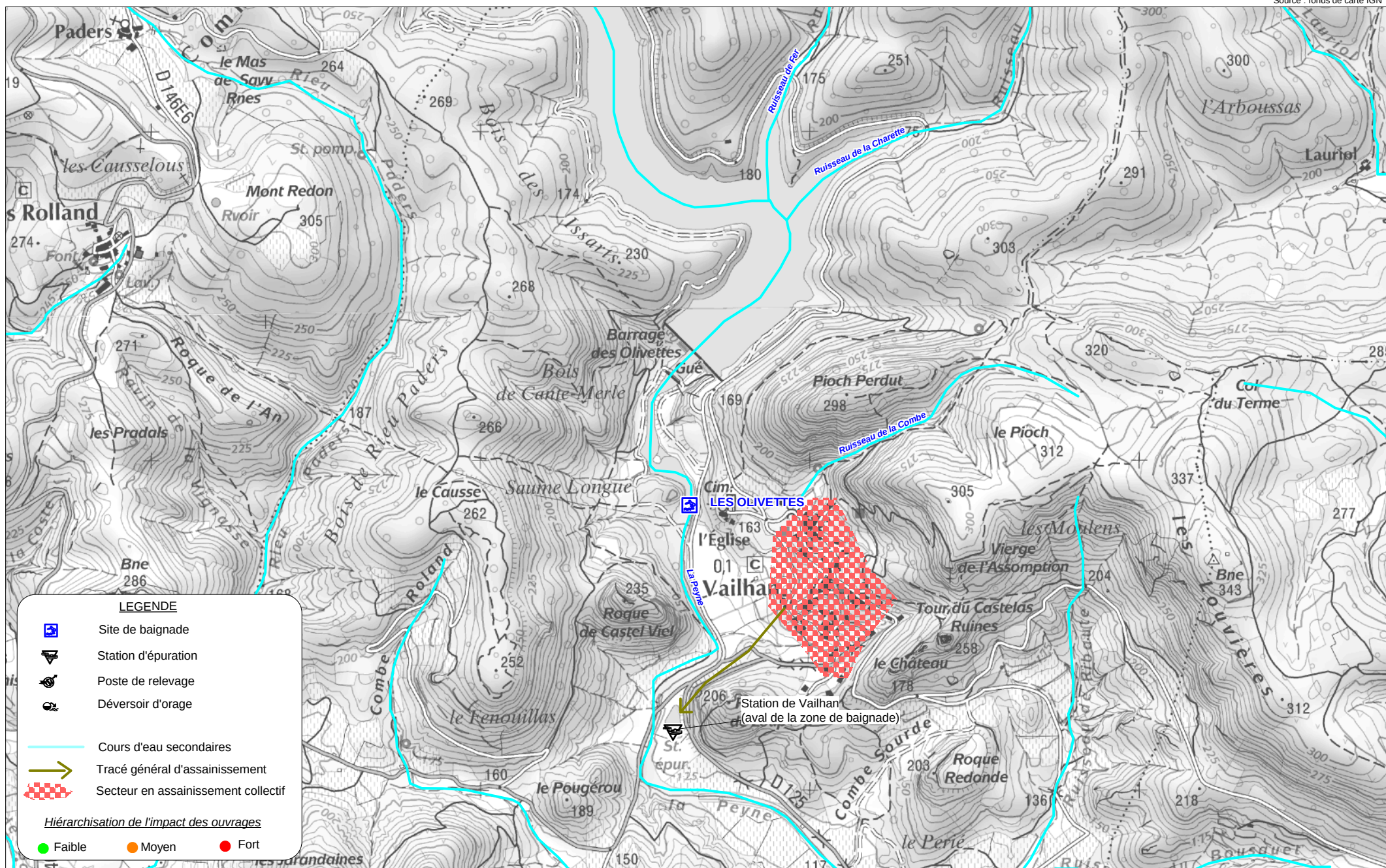
Echelle : 1 / 15 000

0 300 m



Localisation des principaux ouvrages d'assainissement collectifs

Source : fonds de carte IGN



G. FICHE 6 : SOURCES DE POLLUTIONS ISSUES DE L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Fiche 6 : Synthèse des Assainissements Non Collectifs

N°

28

VAILHAN - Plan d'eau des Olivettes

LES HABITATIONS INDIVIDUELLES : EN AMONT DES SITES DE BAIGNADE (dans une bande de 200 à 300 mètres autour des cours d'eau)

Identifiant	Identifiant de la zone / du secteur / du hameau ou identifiant spanc	Commune d'implantation	S.P.A.N.C. compétent	Nature et nombre de bâtiments concernés (habitations individuelles, fermes, gîtes, restaurant...)	Diagnostic réalisé par le SPANC			Descriptif des installations et des ouvrages (si diagnostic SPANC réalisé)				Conclusions du SPANC			Evaluation de la distance globale de l'installation par rapport au cours d'eau	Exutoire des effluents : OBSERVATIONS SUR SITES REALISEES PAR CEREG (Eté 2010)						Evaluation de la distance globale de l'habitation par rapport à la zone de baignade	Commentaires complémentaires	Risque de dégradation de la qualité (Analyse des risques détaillée en Fiche8)			
					Oui	Non	Partiel	Type de bâtiments	Descriptif de la filière de prétraitement	Descriptif de la filière de traitement	Dysfonctionnements connus	Conforme	Acceptable	Non conforme		Infiltration en sous sol	Rejet surfacique avec transfert par fossé enherbé	Rejet surfacique avec transfert par canalisation ou fossé bétonné	Rejet au cours d'eau	Autres commentaires	Par Temps sec (en situation normale)			Sous averse	Evènement rare ou exceptionnel	Conditions	
ANC 1	Hameau de l'Aumône	Montesquieu	Communauté de communes Côteaux et Châteaux	habitation individuelle	X			1 habitation individuelle	fosse	drains	-				1 km	X				-	2,5 km			nul	nul	nul	aucun impact: hors secteur d'étude au regard du temps de séjour élevé dans le plan d'ean des Olivettes
ANC 2	Hameau de Mas Castel	Montesquieu	Communauté de communes Côteaux et Châteaux	habitation individuelle	X			1 habitation individuelle	fosse	drains	-				1 km	X				-	2,5 km			nul	nul	nul	
ANC 3	Hameau de Fournols	Montesquieu	Communauté de communes Côteaux et Châteaux	habitation individuelle	X			1 habitation individuelle	fosse	drains	-				1 km	X				-	2,5 km			nul	nul	nul	

LES CAMPINGS / CENTRES DE VACANCES : SITUES SUR LA ZONE D'ETUDE EN AMONT DES SITES DE BAIGNADE

Sans objet: aucune stucture d'accueil massif de populations estivales n'est identifiée sur la zone d'étude de la baignade

H. FICHE 7 : SOURCES DE POLLUTIONS DIVERSES (PLUVIALES, INDUSTRIELLES, ANIMALES...)

Fiche 7 : Autres sources potentielles de pollution bactérienne

Nº	
----	--

28

VAILHAN - Plan d'eau des Olivettes

EXUTOIRES PLUVIAUX (P) :									
--------------------------	--	--	--	--	--	--	--	--	--

Identification sur plan	Localisation	Rive Droite	Rive Gauche	Types d'exutoires				Descriptif de l'exutoire				Caractérisation du rejet				Evaluation de la distance globale du rejet par rapport au site de baignade	Risque de dégradation de la qualité (Analyse des risques détaillée en Fiche8)					
				Canalisation ou buse	Fossé bétonné	Fossé enherbé	Cours d'eau naturel	Commentaires complémentaires	Diamètre ou dimensions (mm)	Nature	Écoulement d'effluents par temps sec	Débits relevés	Rejet propre (absence de traces de contamination)	Odeurs d'eaux usées	Suspicion de contamination fécale		Traces manifestes de contamination fécale	Commentaires complémentaires	Par Temps sec (en situation normale)	Sous averse	Evènement rare ou exceptionnel	Conditions
P1	Vailhan Plan d'eau des Olivettes		X	X				Pluviaux routiers	500	béton	-	-	X	-	-	-	Pluvial routier dont l'exutoire est situé en aval immédiat du seuil maintenant le plan d'eau de baignade	aval	sans objet: ouvrage implanté en aval de la zone de baignade			

ACTIVITES AGRICOLES (A) :	X	NON, aucune activité agricole particulière recensée sur le secteur d'étude
---------------------------	---	--

sans objet: aucune activité agricole source de pollution bactériologique en amont de la zone de biagnade

INDUSTRIELS (Ind) :	X	NON, aucune activité industrielle particulière recensée sur le secteur d'étude
---------------------	---	--

sans objet: aucune activité industrielle source de pollution bactériologique en amont de la zone de biagnade

DIVERS (D) :	Recensement des autres sources de pollutions potentielles
---------------------	--

Identification sur plan		Localisation	Rive Droite	Rive Gauche	Type de foyer potentiel de pollution	Descriptif sommaire complémentaire	Modalité de transfert des effluents potentiellement contaminés				Evaluation de la distance globale de l'installation par rapport à la zone de baignade	Risque de dégradation de la qualité (Analyse des risques détaillée en Fiche8)			
							Apparence propre, sans traces ni odeurs	Suspension de contamination fécale	Contamination fécale avérée (traces, odeurs)	Commentaires		Par Temps sec (en situation normale)	Sous averse	Evènement rare ou exceptionnel	Conditions
D1	Vailhan	X	X	Ruissellement sur les différentes zones d'accueil du public (aires de pique-nique), et pistes d'accès au barrage (voie d'accès technique)	La baignade est pratiquée en amont d'un plan d'eau maintenu par un seuil permanent situé 550 mètres à l'aval du barrage des Olivettes. Une piste carrossable non enrobée est implantée sur l'ensemble des berges du plan d'eau. Divers talwegs non urbanisés génèrent par temps de pluie un ruissellement important au niveau des franchissements de la piste.	X	-	-	Aucune source de contamination fécale identifiée aux abords de la zone de baignade	-	nul	moyen	fort	Averse: ruissellement généralisé sur le bassin versant. Exceptionnel: Pollution accidentelle sur le bassin versant.	

DIVERS (D) :	Recensement général complémentaire des autres sources de pollutions potentielles
--------------	--

Colonies d'animaux (canards...)		OUI	X	NON	
Accueil des animaux (chiens, chevaux...)	X	OUI		NON	
Surfréquentation de la baignade		OUI	X	NON	
Pratiques importante de la pêche		OUI	X	NON	
Dépôtages sauvages (déchets...)		OUI	X	NON	
Aire d'accueil des campings-cars		OUI	X	NON	



Echelle : 1 / 10 000

0 200 m

Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault
Profils de baignade: diagnostic pollutions

VAILHAN - Les Olivettes

Localisation des foyers potentiels de pollution divers



N°28
Fiche 7

M10099

LEGENDE



Site de baignade

Cours d'eau secondaires

Type des foyers potentiels de pollution



Industriel



Pluvial



Agricole



Divers (source, confluence, autres...)

Hiérarchisation de l'impact du foyer potentiel



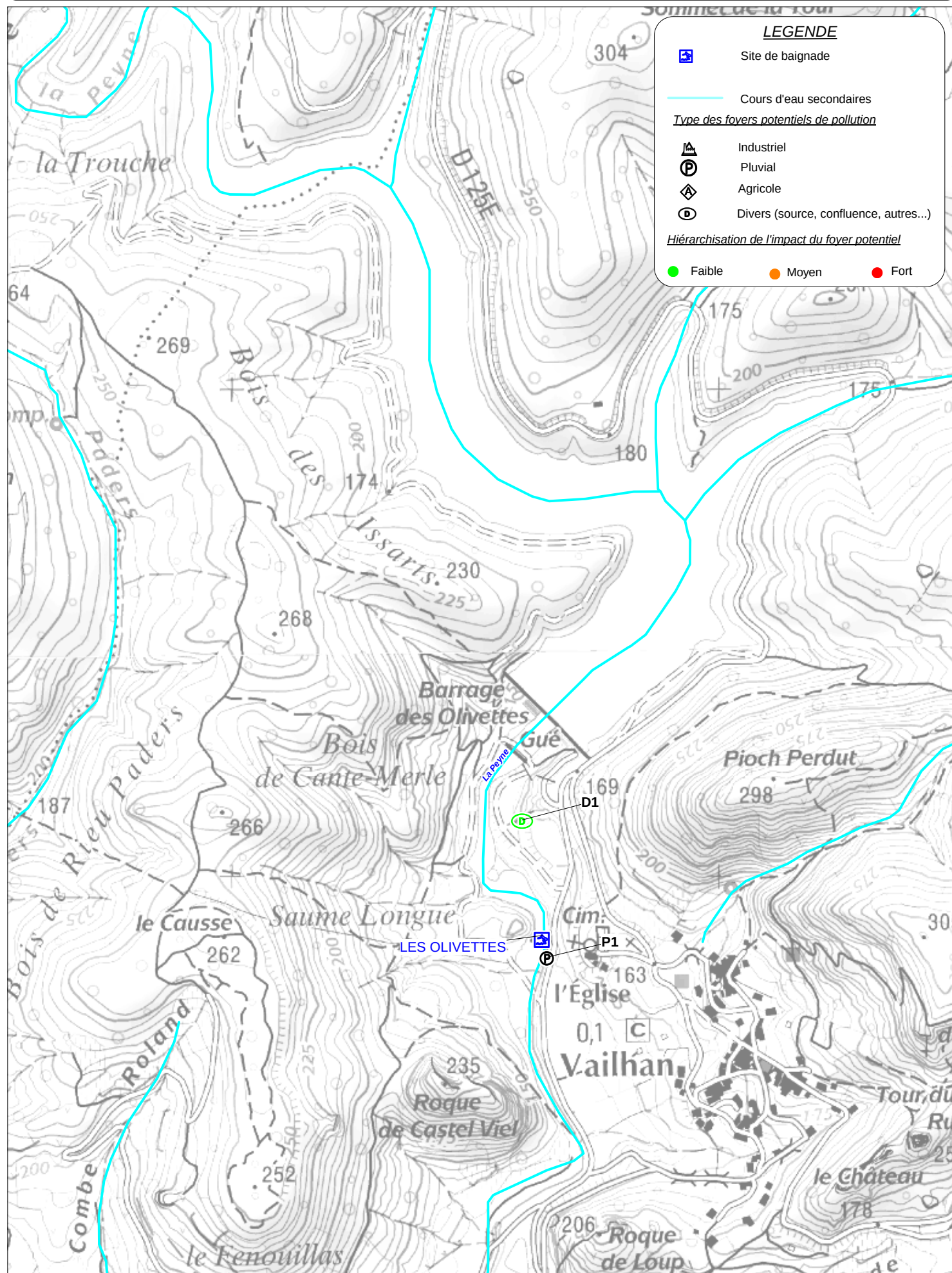
Faible



Moyen



Fort



I. FICHE 8 : SYNTHÈSE DU DIAGNOSTIC

**Fiche 10 :
Mesures de Gestion - Programme de Travaux**

N°

28

VAILHAN - Plan d'eau des Olivettes

**MESURES DE GESTION POUR LES SOURCES DE POLLUTIONS IDENTIFIEES :
ACTIONS/TRAVAUX A METTRE EN ŒUVRE A COURT TERME**

En l'absence de source de pollution spécifiquement identifié et au regard de l'excellente qualité d'eau de baignade,
Pas de travaux spécifiques identifiés en vue de supprimer ou réduire fortement les sources de pollutions

J. FICHE 9 : MESURES DE GESTION

Fiche 9 : Mesures de Gestion

N°

28

VAILHAN - Plan d'eau des Olivettes

Mesures de Gestion pour les sources de pollution identifiées PAR TEMPS SEC EN SITUATION NORMALE

Aucune mesures de gestion spécifique du temps sec

Mesures de Gestion pour les sources de pollution identifiées SOUS AVERSES

Fermeture préventive de la baignade pour une **Pluviométrie $\geq$ 50 mm**
Maintien de la fermeture jusqu'à 48 heures après la fin de l'épisode pluvieux $\geq$ 50 mm

Mesures de Gestion pour les foyers de pollution RARES OU EXCEPTIONNELS

Fermeture préventive en cas de pollution bactériologique exceptionnelle majeur aux abords du plan d'eau (cadavres d'animaux, apports importants de fumiers..).
Maintien de la fermeture préventive jusqu'à 24 heures après suppression du foyer de pollution exceptionnel.

K. FICHE 9BIS : PROCEDURES DE GESTION DE CRISE

- Protocole d'informations entre les acteurs de la baignade
- Liste et coordonnées des acteurs de la baignade
- Fiche modèle observations journalières de la baignade
- Procédure de Gestion de Crise : Temps sec estival
- Procédure de Gestion de Crise : Averse estivale
- Procédure de Gestion de Crise : Mauvais résultats issus du contrôle sanitaire
- Fiche enregistrement d'une crise
- Modèle d'arrêté pour fermeture temporaire de la baignade
- Modèle d'Affichage pour baignade temporairement interdite
- Modèle d'arrêté pour réouverture de la baignade

PROFIL BAIGNADE – SURVEILLANCE – GESTION PREVENTIVE

ROLES DES ACTEURS ET PROTOCOLE D'INFORMATION - N°28 VAILHAN – Plan d'eau des Olivettes

ACTEURS	INDICATEURS A SUIVRE	Modalités d'information : Qui prévient Qui ?	GESTIONNAIRE DE BAIGNADE
Services municipaux de Vailhan	- Suivi Météofrance et pluviométrie locale ; - Résultats d'autocontrôles ; - Contamination exceptionnelle sur le bassin versant.	Protocoles d'informations internes	Mairie de Vailhan

PROFIL BAIGNADE – SURVEILLANCE – GESTION PREVENTIVE

COORDONNEES DES ACTEURS - N°28 VAILHAN - Plan d'eau des Olivettes

MAIRIE DE VAILHAN

M. le Maire

Place de la Mairie - 34320 VAILHAN

Tel : 04 67 24 79 90 - xx@xx.com

SPANC (Communauté de communes Coteaux et Châteaux)

35, avenue de Pézenas - 34320 ROUJAN

Tel : 04 67 24 77 47 - Fax : 04 99 57 10 18 - Portable : 06 ... - contact@coteaux-chateaux.com

Laboratoire d'analyse d'autocontrôle – à déterminer

XXX

Rue XXX - XXX

Tel : ... - Fax : ... - Portable : 06 ... - xxx@xx.fr

Agence Régionale de Santé Languedoc Roussillon - Délégation Territoriale de l'HERAULT

Service Santé Environnement - Mme MOREL Catherine ou Mme PETIT Gésabel

26à28 du Parc Millénaire - 1025 rue Henri Becquerel - 34067 MONTPELLIER CEDEX 2

Tel : 04 67 07 20 07 - Fax : 04 67 07 20 08 - Gesabel.PETIT@ars.sante.fr

Etablissements touristiques spécifiques à prévenir

PROFIL BAIGNADE – SURVEILLANCE – GESTION PREVENTIVE

PROCEDURE GESTION DE CRISE : TEMPS SEC ESTIVAL - N°28 VAILHAN – Plan d'eau des Olivettes

ACTEURS	ACTIONS	OUTILS
Services municipaux Laboratoire d'analyses autocontrôle	0 – SURVEILLANCE / VEILLE ESTIVALE - Suivi des indicateurs Constatation/signalement d'une pollution Doute sur la qualité de l'eau : coloration, mousses, odeurs...	Surveillance visuelle hebdomadaire ou mensuelle des sources de pollutions principales Analyses d'autocontrôle
Services municipaux	ANALYSE DU RISQUE SANITAIRE POUR LES BAIGNEURS Contacter ARS discussion du risque	Ouverture d'une Fiche Crise
Laboratoire d'analyses autocontrôle	Analyses Résultats d'analyses mauvais	Analyses d'autocontrôle
Services Administratifs Mairie	1 - FERMETURE PREVENTIVE DE LA BAIGNADE	Arrêté Municipal : interdiction provisoire de baignade Affichage de l'arrêté sur les sites de baignade, en Mairie, Office Tourisme, ERP (camping...) Informations ARS : fax
Services municipaux Laboratoire d'analyses autocontrôle	2 – RECHERCHE DU FOYER DE POLLUTION Analyses	Repérage terrain stratégique (ouvrages d'assainissement, autres sources de pollution). Constats visuels Analyses d'autocontrôle
	3 – SUPPRESSION DU FOYER DE POLLUTION	Evacuation de fumier, ou toute autre source de pollution...
Services municipaux Laboratoire d'analyses autocontrôle	Analyses Résultats d'analyses conformes	Analyses d'autocontrôle
Services Administratifs Mairie	4 – REOUVERTURE DE LA BAIGNADE	Arrêté Municipal : levée d'interdiction de la baignade Affichage de l'arrêté sur les sites de baignade Informations ARS : fax
Services municipaux Mairie	5 - ENREGISTREMENT DE L'EPISODE DE CRISE - Finalisation de la fiche enregistrant l'épisode de crise - Enregistrement dans l'historique de la baignade	Clôture et enregistrement de la Fiche Crise

PROFIL BAIGNADE – SURVEILLANCE – GESTION DE CRISE

MAUVAIS RESULTATS D'ANALYSES (CONTROLE SANITAIRE) - N°28 VAILHAN – Plan d'eau des Olivettes

ACTEURS	ACTIONS	OUTILS
ARS	0 – CONTROLE SANITAIRE ARS <i>Résultats / Informations transmises par l'ARS</i> Si mauvais résultats d'analyses : Dépassement des Seuils AFSSET E.coli > 1800 UFC/100ml ou Entérocoques > 660 UFC/100ml Ou dépassement des valeurs impératives (directive 76/160/CEE) E.coli > 2000 UFC/100ml	Laboratoire d'analyses agréé sous l'autorité de l'ARS Ouverture d'une Fiche Crise
Services Administratifs de la Mairie	1 - FERMETURE TEMPORAIRE DE LA BAIGNADE	Arrêté Municipal : interdiction provisoire de baignade Affichage de l'arrêté sur les sites de baignade + Mairie + Office de Tourisme + ERP (campings...) Informations ARS : fax
Services municipaux Laboratoire d'analyses autocontrôle	2 – RECHERCHE DU FOYER DE POLLUTION Au besoin (ou en parallèle) Analyses 3 – SUPPRESSION DU FOYER DE POLLUTION	Repérage terrain stratégique (ouvrages d'assainissement, autres sources de pollution). Constats visuels. Analyses d'autocontrôle.
ARS Laboratoire d'analyses agréé sous l'autorité de l'ARS	 Attente 24 h minimum Analyses ARS de contrôle Si résultats d'analyses conformes Validation ARS	Evacuation de fumiers, suppression de toute source de contamination,... Laboratoire d'analyses agréé sous l'autorité de l'ARS
Services Administratifs Mairie	4 – REOUVERTURE DE LA BAIGNADE	Arrêté Municipal : levée d'interdiction de la baignade Affichage de l'arrêté sur les sites de baignade Informations ARS : fax
Services municipaux	5 - ENREGISTREMENT DE L'EPISODE DE CRISE - Finalisation de la fiche enregistrant l'épisode de crise - Enregistrement dans l'historique de la baignade	Clôture et enregistrement de la Fiche Crise

PROFIL BAIGNADE – SURVEILLANCE – GESTION PREVENTIVE

FICHE RELEVÉ DES OBSERVATIONS JOURNALIÈRES - **COMMUNE Baignade**

OPERATEUR :		DATE :	
THEME	OBSERVATIONS	Matin (vers 14h)	Après- midi (vers 17h)
METEOROLOGIE	- Temps sec et ensoleillé - Temps sec et nuageux - Pluie faibles à modérées - Pluies soutenues - Temps orageux avec forte pluie	☐ ☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐ ☐
	- Pluviométrie locale (cumul entre 2 relèves)	mm	mm
	- Température de l'air	°C	°C
	- Absence de vent - Légère brise - Vent soutenu - Vent violent en rafales	☐ ☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐ ☐
	- Orientation dominante du vent		
SUIVI DE L'EAU DU PLAN D'EAU	- Température de l'eau	°C	°C
	- Eaux limpides - Eaux légèrement troubles - Eaux troubles	☐ ☐ ☐	☐ ☐ ☐
	- Mesure de transparence au disque de Secchi	cm	cm
	- Changement de coloration (à détailler si observé)	☐	☐
	- Présence de mousses (à détailler si observé)	☐	☐
	- Présence d'algues (à détailler si observé)	☐	☐
	- Présence d'odeurs (à détailler si observé)	☐	☐
	- Autres observations exceptionnelles : mortalité piscicole... (à détailler si observé)	☐	☐
	- Propreté insuffisante des abords du site de baignade ou de la plage... (à détailler si observé)	☐	☐
FREQUENTATION	- Estimation du nombre de baigneurs		
	- Plainte des baigneurs : démangeaisons, dermatites... (à détailler si observé)	☐	☐
Observations ou interventions particulières à détailler :			

REPUBLIQUE FRANCAISE
.....
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
.....

COMMUNE DE

**ARRETE MUNICIPAL N°..../..... PORTANT
LEVEE DE L'INTERDICTION TEMPORAIRE DE Baignade**

Le Maire de la commune de soussigné,

Vu les articles L 2211-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Locales ;

Vu l'article L 1332-2 du Code de la Santé Publique ;

Vu les articles D 1332 et suivants du Code de la Santé Publique fixant les normes d'hygiène et de sécurité applicables aux eaux de baignade ;

Vu l'Arrêté municipal N°..../.....portant interdiction temporaire de baignade sur la plage de

Considérant qu'il n'existe plus de risque que la qualité de l'eau de baignade soit temporairement dégradée, il n'y a plus lieu d'interdire la baignade ;

ARRETE

Article 1 : L'interdiction temporaire de baignade est levée sur la plage de..... à compter du

Article 2 : Les panneaux de signalisation de l'interdiction temporaire de baignade sont déposés.

Article 3 : La brigade de gendarmerie de, la Police Municipale et les services techniques municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A, le

Le Maire



BAIGNADE TEMPORAIREMENT INTERDITE

NO SWIMMING

REPUBLIQUE FRANCAISE
.....
LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
.....

COMMUNE DE

**ARRETE MUNICIPAL N°..../..... PORTANT
INTERDICTION TEMPORAIRE DE Baignade**

Le Maire de la commune de soussigné,

Vu les articles L 2211-1 et L 2212-2 du Code Général des Collectivités Locales ;

Vu l'article L 1332-2 du Code de la Santé Publique ;

Vu les articles D 1332 et suivants du Code de la Santé Publique fixant les normes d'hygiène et de sécurité applicables aux eaux de baignade ;

Considérant qu'il existe un risque que la qualité de l'eau de baignade soit temporairement dégradée compte tenu des conditions hydrométéorologiques actuelles ;

ARRETE

Article 1 : La baignade est temporairement interdite sur la plage de
le(jour(s) concerné(s)).

Article 2 : Des panneaux de signalisation seront mis en place sur les lieux pour matérialiser la présente interdiction.

Article 3 : La brigade de gendarmerie de, la Police Municipale et les services techniques municipaux sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A, le

Le Maire

Profils de baignade - GESTION PREVENTIVE	
PROCEDURE GESTION DE CRISE : FICHE CRISE	
Constation d'un rejet	
Date de l'alerte - Heure de l'Alerte	
Source et Origine de l'Alerte : (Pluviométrie, supervision, visite hebdomadaire, exploitant, riverains...)	
Localisation du rejet et description du contexte du rejet : (Commune, exutoire concerné...)	
Quelles autres personnes ont été informées de la pollution : (Gestionnaire de baignades en aval, camping, exploitant des réseaux amonts...)	
Fermeture de la baignade	
FERMETURE DE LA BAIGNADE : DATE DE L'ARRETE MUNICIPAL D'INTERDICTION	
Identification et suppression du foyer de pollution ponctuel	
Description du foyer de pollution :	
Moyens mobilisés pour localiser ce foyer de pollution :	
Moyens mobilisés pour supprimer ce foyer de pollution :	
Date de suppression du foyer de pollution :	
Quel biais a permis d'attester de la fin de la pollution (absence de risque pour la santé publique) : résultats d'analyses, enregistrements de la supervision, témoignage de l'exploitant...	
Quelles autres personnes ont été informées de la fin de la pollution : (Gestionnaires de baignades en aval, campings, exploitants des réseaux amonts...)	
Réouverture de la baignade	
REOUVERTURE DE LA BAIGNADE : DATE DE L'ARRETE MUNICIPAL DE LEVEE D'INTERDICTION	

L. FICHE 10 : PROGRAMME D'ACTIONS

MESURES DE GESTION POUR LES SOURCES DE POLLUTIONS IDENTIFIEES : ACTIONS/TRAVAUX A METTRE EN ŒUVRE A COURT TERME

Caractéristiques générales des foyers potentiels de pollution identifiés									Impact sur la qualité des eaux de baignade				ACTIONS A METTRE EN PLACE A COURT TERME	PROPOSITION DE TRAVAUX			
Id	Type de foyer potentiel						Description sommaire	Localisation sommaire	Observations sur le fonctionnement	Rive d'implantation		RISQUE de dégradation de la qualité de l'eau					
	Assainissement Collectif	Assainissement Non Collectif	Pluvial	Animal	Industriel	Autre				Rive gauche	Rive droite	NOTE GLOBALE SUR 16 POINTS		FAIBLE (NOTE < 8)	MOYEN (9 < NOTE < 12)	FORT (13 < NOTE < 16)	
Aucune action de travaux pertinente vis-à-vis de la préservation et de la gestion de la qualité des eaux de baignade.																	